



JANVIER 2019

ENQUÊTE SYNDEX-IFOP

≈

LES ÉLUS DU PERSONNEL ET LA MISE EN PLACE DU CSE DANS LES ENTREPRISES



S syndex
L'EXPERTISE ENGAGÉE

Étude réalisée par l'Ifop pour SYNDEX Octobre-Décembre 2018

ÉCHANTILLON

1147 représentants
des salariés.



MODE DE RECUEIL

Questionnaire en ligne,
du 16 novembre au
7 décembre 2018.



LA PHASE QUALITATIVE

15 entretiens téléphoniques de 1h avec des représentants
des salariés.



Entreprises comptant
plusieurs sites

Entreprises comptant
un site unique

-300 salariés

+ 300 salariés

2

8

4

1

De nombreux passages en CSE s'inscrivent dans un dialogue social jugé insuffisant en 2019



68%

des représentants des salariés interrogés estiment que les salariés n'ont pas connaissance de la fusion des CE*, CHSCT** et DP*** au sein du CSE.

*CE : comité d'entreprise
**CHSCT : comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail
*** DP : délégué du personnel

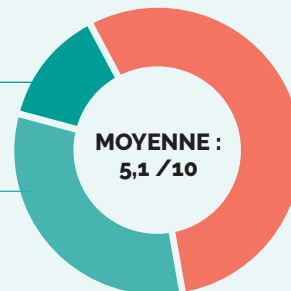
55%

des représentants des salariés jugent le dialogue social insuffisant.

De 8 à 10 >13%

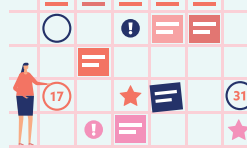
De 6 à 7 >32%

De 1 à 5 >55%



**MOYENNE :
5,1 / 10**

Notation attribuée à la qualité du dialogue (de 1 très mauvaise à 10 très bonne).



26%

des représentants des salariés interrogés ont déjà une expérience du CSE en 2019.

Les représentants des salariés se sentent en situation de faiblesse face à des directions jugées peu ouvertes au dialogue



72%
perçoivent leur
direction comme
opportuniste vis-à-vis
du passage en CSE.

75%
des élus interrogés se disent inquiets
face au passage en CSE.

55%
des élus interrogés
se montrent déterminés.

41%

des élus craignent un
affaiblissement de leur
poids face à la direction
et une diminution de
leurs moyens.



MAIS

36%

attendent une
nouvelle dynamique
du passage
en CSE.



LES SUJETS PRIORITAIRES DE LA NOUVELLE INSTANCE SELON LES REPRÉSENTANTS DES SALARIÉS INTERROGÉS



Les représentants des salariés choisissent prioritairement de sauvegarder les moyens dans la négociation face au risque du supplétif

82%

sont ou seront accompagnés par une organisation syndicale.

Les priorités dans les négociations passées, en cours ou à venir :

46%

le nombre d'heures de délégation

45%

le fait que les suppléants assistent aux réunions

40%

l'organisation et les moyens de consultation du CSE

51%

ne sont ou ne seront accompagnés ni par un cabinet d'expertise ni par un cabinet d'avocats.



LA NÉGOCIATION POUR LES ENTREPRISES DÉJÀ PASSÉES EN CSE

81%

des passages en CSE se sont réalisés sur la base d'une négociation entre élus et directions.

62%

représentants des salariés interrogés s'estimaient bien préparés à la négociation avec la direction sur le passage en CSE.

50%

des élus ont trouvé que leur direction n'était pas ouverte au dialogue lors de la négociation.

34% ont manqué de temps.

33% ont manqué d'expertise technique ou juridique.

DES SUJETS D'INQUIÉTUDE POUR CEUX DONT L'ENTREPRISE N'EST PAS ENCORE PASSÉE EN CSE

48%

redoutent l'investissement en temps nécessaire pour mener à bien la négociation.

64%

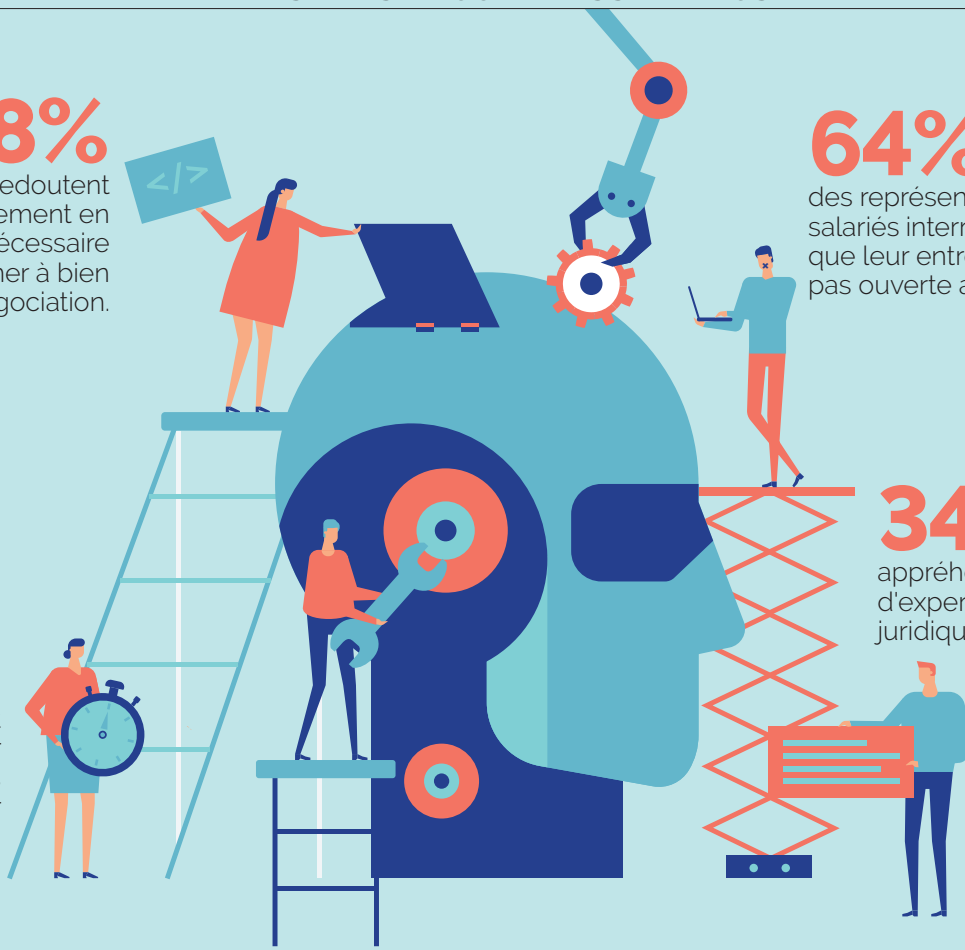
des représentants des salariés interrogés craignent que leur entreprise ne soit pas ouverte au dialogue.

40%

s'attendent à manquer de temps pour proposer un projet.

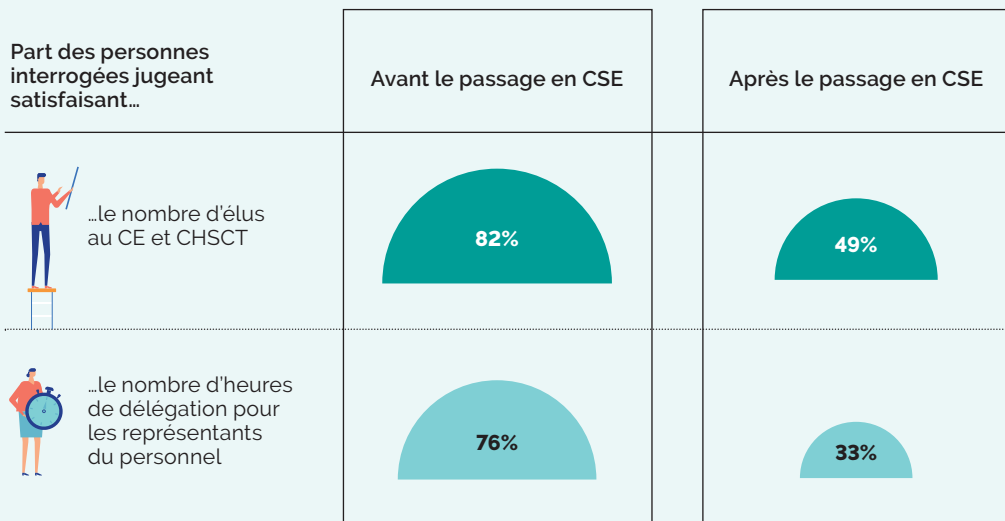
34%

appréhendent un manque d'expertise technique et/ou juridique.

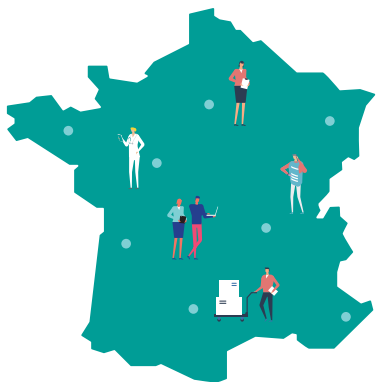


Les représentants des salariés estiment que leurs moyens se dégradent et jugent les directions comme les grandes gagnantes de la réforme

POUR LES ENTREPRISES DÉJÀ PASSÉES EN CSE



POUR LES ENTREPRISES DÉJÀ PASSÉES EN CSE



**-2,1
établissements**

Avant le passage en CSE, les entreprises des élus interrogés comptaient en moyenne 8 comités d'établissement, elles en comptent 5,9 en moyenne après le passage en CSE.

61%

des élus interrogés estiment que les salariés de leur entreprise vont y perdre avec le passage en CSE.

44%

des élus interrogés pensent que les organisations syndicales seront perdantes.

78%

des élus interrogés estiment que les directions sont les grandes gagnantes de cette réforme.





60%

des élus anticipent un affaiblissement
du dialogue social au sein de leur entreprise
suite au passage en CSE.

Syndex AQUITAINE

Bordeaux - Tél. : 05 56 89 82 59
contact-aqu@syndex.fr

Syndex AUVERGNE-LIMOUSIN

Clermont-Ferrand - Tél. : 04 73 98 53 24
contact-auv@syndex.fr

Syndex BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

Besançon - Tél. : 03 81 47 71 80
contact-bfc@syndex.fr

Syndex BRETAGNE

Rennes - Tél. : 02 99 87 16 87
Quimper - Tél. : 02 98 53 35 93
contact-bzh@syndex.fr

Syndex CENTRE

contact-Centre@syndex.fr

Syndex GRAND EST

Villers-les-Nancy - Tél. : 03 83 44 72 61
Strasbourg - Tél. : 03 88 79 20 10
contact-grandest@syndex.fr

Syndex HAUTS DE FRANCE

Villeneuve-d'Ascq
Tél. : 03 20 34 01 01
contact-hdf@syndex.fr

Syndex ILE DE FRANCE

Paris - Tél. : 01 44 79 13 00
contact-idf@syndex.fr

Syndex NORMANDIE

Hérouville-Saint-Clair
Tél. : 02 14 99 50 50
contact-normandie@syndex.fr

Syndex OCCITANIE MÉDITERRANÉE

Montpellier - Tél. : 04 67 10 49 90
contact-lr@syndex.fr

Syndex OCCITANIE PYRÉNÉES

Toulouse - Tél. : 05 61 12 67 20
contact-mp@syndex.fr

Syndex PAYS DE LA LOIRE - POITOU-CHARENTES

Avrillé - Tél. : 02 41 68 91 70
Nantes - Tél. : 02 40 72 82 40
contact-pdl@syndex.fr

Syndex PROVENCE ALPES CÔTE-D'AZUR

Aix-en-Provence
Tél. : 04 42 93 73 53
contact-paca@syndex.fr

Syndex RHÔNE ALPES

Villeurbanne - Tél. : 04 72 56 22 90
contact-ra@syndex.fr

CHSCT

Tél. : 01 44 79 15 20
contact-chsct@syndex.fr

EUROPE

contact-europe@syndex.fr



SOCIÉTÉ D'EXPERTISE COMPTABLE
EXPERT AGRÉÉ CHSCT
22, rue Pajol - 75876 Paris cedex 18
Tél. 01 44 79 13 00 - www.syndex.fr

INSCRITE AUX TABLEAUX DE L'ORDRE DES RÉGIONS ALSACE, AQUITAINE, AUVERGNE, BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ, BRETAGNE, LILLE NORD PAS-DE-CALAIS, LORRAINE, MARSEILLE PACA, MONTPELLIER, PARIS ILE-DE-FRANCE, PAYS DE LA LOIRE, RHÔNE-ALPES, ROUEN NORMANDIE, TOULOUSE MIDI-PYRÉNÉES.

